

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies à l'investisseur conformément à une obligation légale, afin de l'aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de l'aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Piguet Opportunity Fund (le fonds)**  
**Un compartiment de PIGUET STRATEGIES**  
**Classe de parts C EUR (la classe)**  
**LU0721785722**

### Initiateur :

GERIFONDS (Luxembourg) SA, Luxembourg, une sous-filiale de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV)

[www.gerifonds.lu](http://www.gerifonds.lu)

Pour de plus amples informations, l'investisseur peut appeler le +352 286 648 353 ou alternativement adresser un courriel à [info@gerifonds.lu](mailto:info@gerifonds.lu)

GERIFONDS (Luxembourg) SA est agréée au Luxembourg en tant que société de gestion et gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

PIGUET STRATEGIES est autorisé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Document d'informations clés valide à la date du : 15 décembre 2023

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type :

Le fonds est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois régie par la Partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

Le fonds est un compartiment d'une ombrelle.

L'ombrelle peut être composée de plusieurs compartiments. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués. Par conséquent, les investisseurs n'ont droit qu'à la fortune et au revenu du compartiment auquel ils participent.

Le présent document décrit une classe du fonds. D'autres classes peuvent exister dans le fonds, les informations à ce sujet figurent dans le prospectus (Part II, section « Categories of classes »).

L'investisseur est autorisé à échanger tout ou partie de ses parts du fonds en parts d'une autre classe du fonds ou en parts d'autres compartiments de l'ombrelle. Les informations concernant les modalités d'exercice de ce droit figurent dans le prospectus (Part II, section « Conversion procedure »).

### Durée :

Le fonds a été créé pour une durée illimitée.

### Objectifs :

Le fonds investit essentiellement dans des placements collectifs poursuivant des stratégies alternatives, en adoptant une approche flexible. Il investit dans des placements collectifs luxembourgeois ou étrangers – y compris dans des juridictions où les régulateurs n'exercent pas ou peu de surveillance –, de quelque forme juridique que ce soit (contractuelle, sociétés d'investissement, Limited Partnerships, etc.), qui sont ouverts ou fermés, négociés ou non en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public.

L'objectif du fonds est de saisir les opportunités disponibles tout en conservant une volatilité modérée.

Pour atteindre son objectif de volatilité réduite et de rendement élevé, le fonds investit au minimum trois quarts de ses actifs nets dans des placements collectifs utilisant des stratégies à faible volatilité, telles que les stratégies Long/Short Equities, Merger Arbitrage, Capital Structure Arbitrage, Convertible Arbitrage, Distressed Debt et High Yield.

Le fonds peut détenir des liquidités et d'autres formes d'investissements à court terme (par exemple des instruments du marché monétaire) libellés dans n'importe quelle devise.

Les placements collectifs sont l'objet d'une sélection minutieuse et d'un suivi régulier par les équipes dédiées du gestionnaire.

Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés dans un but de couverture et/ou de bonne gestion de son portefeuille.

Le fonds est géré activement sans contrainte vis-à-vis d'un indice de référence.

La devise de référence du fonds est le dollar américain (USD). Les placements peuvent être effectués dans d'autres monnaies que celle de la devise de référence, pour autant que la moitié des investissements soient libellés dans la devise de référence ou couverts contre celle-ci.

Une couverture du risque de change de la classe sera mise en place moyennant le recours à des instruments financiers dérivés.

L'investisseur peut demander la souscription, la conversion et le rachat de parts mensuellement, avec un préavis de 5 jours ouvrables bancaires luxembourgeois en cas de souscription et de conversion entre les classes, respectivement d'un mois et 5 jours ouvrables bancaires luxembourgeois en cas de rachat. La demande de rachat doit porter au minimum sur USD 10'000 USD ou l'équivalent en euro.

Les parts sont ouvertes à tous les investisseurs. Elles sont libellées en euro. La souscription initiale minimum est de USD 50'000.00 et les souscriptions ultérieures de USD 10'000 ou l'équivalent en euro.

Il s'agit de parts de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

### Investisseurs de détail visés :

Le fonds est particulièrement adapté aux investisseurs privilégiant une augmentation de leur capital à moyen, long terme.

### Dépositaire :

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque plus faible

Risque plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que l'investisseur conserve le fonds 5 ans.



Le fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Le fonds investit dans des placements collectifs poursuivant des stratégies alternatives, ce qui explique l'attribution de cette classe de risque.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le fonds enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité du fonds de payer l'investisseur.

En outre, les risques suivants ne sont pas pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de liquidité
- Risque de contrepartie
- Risque opérationnel

Le fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement. Si le fonds n'est pas en mesure de payer les sommes dues à l'investisseur, ce dernier pourrait perdre l'intégralité de son investissement.

### Scénarios de performance

Ce que l'investisseur obtiendra du fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du fonds, respectivement de l'indice de référence ou de l'indicateur de substitution approprié, au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 5 ans<br>Exemple d'investissement : 10 000 EUR |   |                                   |                                    |
|---|---|-----------------------------------|------------------------------------|
| Scénarios   |   | Si l'investisseur sort après 1 an | Si l'investisseur sort après 5 ans |
| Minimum   | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. L'investisseur pourrait perdre tout ou une partie de son investissement. |                                   |                                    |
| Tensions  | Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts  | 6 840 EUR                         | 6 280 EUR                          |
|   | Rendement annuel moyen  | -31.58%                           | -8.88%                             |
| Défavorable   | Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts  | 8 470 EUR                         | 7 670 EUR                          |
|   | Rendement annuel moyen  | -15.34%                           | -5.17%                             |
| Intermédiaire   | Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts  | 9 370 EUR                         | 9 210 EUR                          |
|   | Rendement annuel moyen  | -6.25%                            | -1.64%                             |
| Favorable   | Ce que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts  | 11 470 EUR                        | 9 960 EUR                          |
|   | Rendement annuel moyen  | 14.71%                            | -0.08%                             |

**Scénario favorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement compris entre 31/10/2018 et 31/10/2023.

**Scénario intermédiaire :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement compris entre 31/08/2017 et 31/08/2022.

**Scénario défavorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement compris entre 31/03/2015 et 31/03/2020.

Le scénario de tensions montre ce que l'investisseur pourrait obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts liés au fonds lui-même mais pas nécessairement tous les coûts que l'investisseur paie à son conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la situation fiscale personnelle de l'investisseur, qui peut également avoir une incidence sur les montants qu'il recevra.

### Que se passe-t-il si GERIFONDS (LUXEMBOURG) SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les pertes ne sont pas couvertes par le régime de garantie ou de compensation de l'investisseur. Pour protéger l'investisseur, les actifs du fonds sont détenus auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, laquelle agit en tant que banque dépositaire. Conformément aux exigences légales, les actifs du fonds sont ségrégués des autres actifs de la banque dépositaire, afin de limiter tous risques de défaut. En dehors des cas engageant la responsabilité de la banque dépositaire, tels que la négligence ou la faute intentionnelle, en cas de défaillance de la banque dépositaire, les investissements seront liquidés et les produits seront distribués aux investisseurs.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vend le fonds à l'investisseur ou qui lui fournit des conseils à son sujet lui demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne informera l'investisseur au sujet de ces coûts et lui montrera l'incidence de ces coûts sur son investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur l'investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant investi et du temps pendant lequel le fonds est détenu. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Il est supposé :

- qu'au cours de la première année, l'investisseur récupérera le montant investi (rendement annuel de 0%)
- que pour les autres périodes de détention, le fonds évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- EUR 10'000 par an sont investis

| Exemple d'investissement : 10 000 EUR | Si l'investisseur sort après 1 an | Si l'investisseur sort après 5 ans |
|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Coûts totaux                          | 733 EUR                           | 1 500 EUR                          |
| Incidence des coûts annuels (*)       | 7.33%                             | 2.96% chaque année                 |

*\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement le rendement de l'investissement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si l'investisseur sort à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que le rendement annuel moyen de son investissement soit de 1.31% avant déduction des coûts et de -1.64% après déduction des coûts.*

Il se peut que les coûts soient partagés avec la personne qui vend le fonds à l'investisseur afin de couvrir les services qu'elle fournit. Cette personne informera l'investisseur du montant.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |   | Si l'investisseur sort après 1 an |
|---|---|-----------------------------------|
| Coûts d'entrée  | 5.50% maximum de la valeur de l'investissement à l'entrée.  | 550 EUR                           |
| Coûts de sortie   | 0.00% maximum de la valeur de l'investissement à la sortie.   | 0 EUR                             |
| Coûts récurrents  |   |                                   |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.72% de la valeur de l'investissement par an.<br>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.  | 175 EUR                           |
| Coûts de transaction  | 0.08% de la valeur de l'investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque sont achetés et vendus les investissements sous-jacents au fonds.<br>Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue. | 8 EUR                             |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |   |                                   |
| Commissions liées aux résultats                                   | Aucune commission de performance n'est appliquée.   | 0 EUR                             |

En cas d'échange de tout ou partie des parts du fonds en parts d'une autre classe du fonds ou en parts d'autres compartiments de l'ombrelle, des coûts peuvent être facturés à l'investisseur.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée : 5 ans.

Pendant cette période, l'investisseur peut racheter son placement en tout temps et sans pénalités. Il peut aussi conserver son placement plus longtemps. Les rachats sont possibles sur une base mensuelle, avec un préavis d'un mois et 5 jours ouvrables bancaires luxembourgeois et sous réserve d'éventuels coûts de sortie indiqués dans la section "Que va me coûter cet investissement". A certaines conditions, le rachat des parts peut être provisoirement et exceptionnellement suspendu.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

L'investisseur qui souhaite formuler une réclamation concernant la personne qui lui a fourni des conseils au sujet du présent fonds ou qui lui l'a vendu doit s'adresser directement à cette personne.

Toute réclamation concernant le présent fonds ou le comportement de son initiateur peut être adressée :

- par courriel à : [info@gerifonds.lu](mailto:info@gerifonds.lu)

- par lettre à : GERIFONDS (Luxembourg) SA, 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

L'investisseur doit indiquer ses coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse électronique) et fournir une brève explication de sa réclamation. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet [www.gerifonds.lu](http://www.gerifonds.lu).

## Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performances passés sont publiés mensuellement dans un document disponible sous le lien suivant : [maia.amfinesoft.com/histo\\_kid\\_scenario](http://maia.amfinesoft.com/histo_kid_scenario). Les performances passées du fonds sont également publiées dans un document disponible sous le lien suivant : [maia.amfinesoft.com/kid\\_past\\_performance\\_bar\\_chart](http://maia.amfinesoft.com/kid_past_performance_bar_chart). Les performances passées sont présentées sur 10 années.

Les statuts et le prospectus du fonds ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont disponibles en anglais et sans frais au siège de GERIFONDS (Luxembourg) SA, 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ou sur son site internet [www.gerifonds.lu](http://www.gerifonds.lu).

Des informations supplémentaires, les éventuelles autres langues dans lesquelles les documents du fonds sont disponibles, ainsi que le dernier prix des parts et d'autres informations pratiques peuvent être obtenus auprès de GERIFONDS (Luxembourg) SA ou sur son site internet [www.gerifonds.lu](http://www.gerifonds.lu).

Le fonds peut investir dans des fonds d'investissement alternatifs. Les techniques d'investissement employées par ces fonds d'investissement comportent des risques différents de ceux d'un fonds investissant dans des titres ordinaires. Les investisseurs potentiels sont expressément avertis des risques décrits dans le prospectus du fonds et doivent notamment pouvoir supporter la perte éventuelle de tout ou partie de leur investissement. Le fonds s'efforce néanmoins de contenir ces risques par une sélection rigoureuse de ses investissements en portefeuille et par une large diversification en termes de stratégies d'investissement et de gestionnaires de portefeuille. La liquidité limitée de certains des investissements en portefeuille peut notamment avoir un impact sur la liquidité du fonds. Rien ne garantit que l'objectif du fonds sera atteint et les performances d'investissement peuvent varier considérablement dans le temps. L'investissement dans le fonds n'est pas adapté pour tous les investisseurs.